

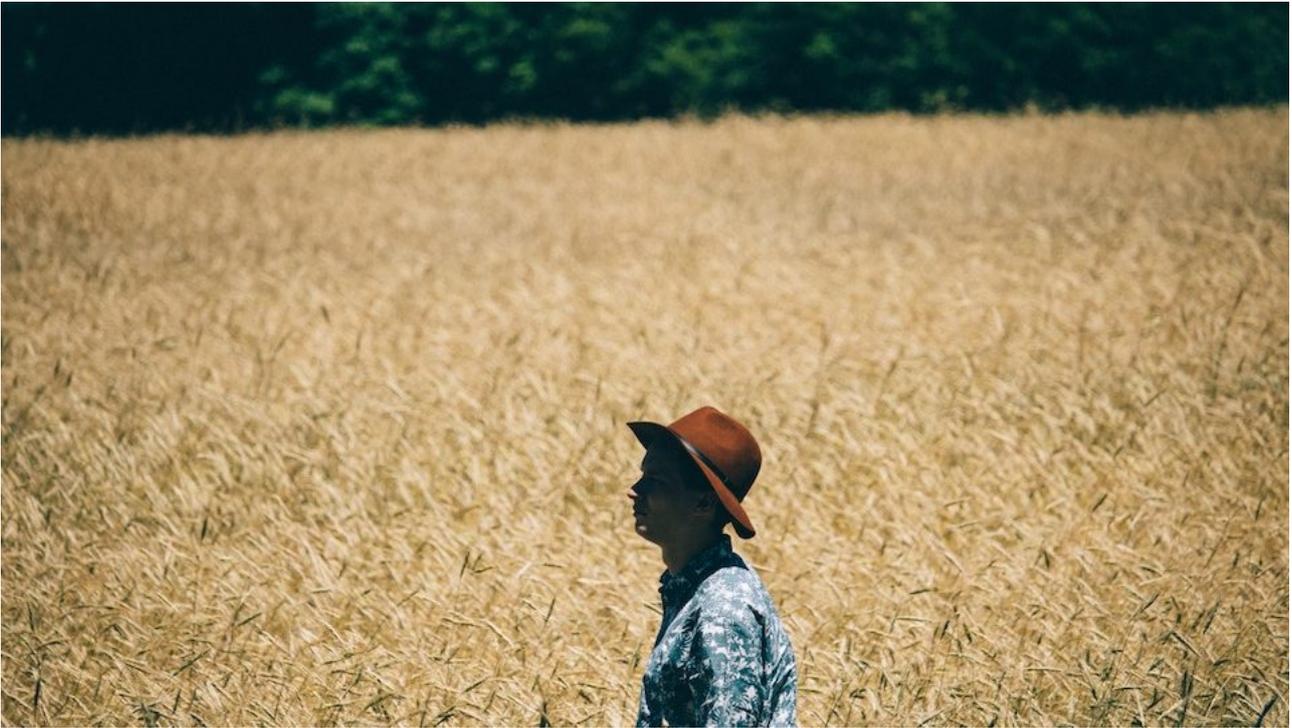
Vépluche transforme les déchets végétaux en terreau

À la fin de son cursus à Science-Po, Clara Duchalet a choisi de s'associer à Manuel Zebeida, entrepreneur et fondateur du fonds Quinta Investments, pour revaloriser en terreau les déchets végétaux des restaurateurs et des fleuristes. Leur société, Vépluche, cherche des financements.

Temps de lecture : minute

23 octobre 2021

À la fin d'un service ou d'une journée de travail, les poubelles des restaurateurs et des fleuristes regorgent de déchets organiques - épluchures, fanes de carottes, tiges et feuilles - qui finissent par être incinérés. Clara Duchalet et Manuel Zebeida ont décidé de les revaloriser en les transformant en un terreau écologique grâce à un composteur électromagnétique. Ce dernier consomme peu d'énergie et fonctionne comme un estomac, selon le principe de l'aérobic. Il est alimenté avec des déchets organiques broyés et pressés qu'il va ensuite brasser et digérer pendant 15 jours en continu. Il suffit ensuite de récupérer le compost.



À lire aussi

Ces startups qui s'engagent contre le gaspillage alimentaire

Lancée en 2019, Vépluche a réussi à convaincre 50 restaurateurs et 200 fleuristes de rejoindre l'aventure. La récolte des déchets est gratuite pour les professionnels qui, en contrepartie, s'engagent à acheter une partie de leurs fruits et légumes à Vépluche (achetés chez des producteurs) et, pour les fleuristes, le terreau ainsi réalisé. Ces deux produits constituent la source principale des revenus de la startup. Le développement de ce système au niveau local permet de réduire les besoins en logistique.

Fondateurs cherchent actionnaires

Après une année de test dans l'ouest parisien, l'entreprise souhaite enclencher son développement et son déploiement dans d'autres villes. Ses fondateurs ont lancé une campagne d'investissement participatif sur Wiseed de 300 000 euros qui serviront à financer les frais d'exploitation (40%), l'achat de composteurs (35%) et des vélos super cargo pour la livraison (15%). Vépluche vise un déploiement dans tout Paris en 2022

avant de s'étendre dans 5 villes l'année suivante.

Si le projet possède plusieurs avantages, trois risques doivent être soulignés : les collectivités peuvent elles-même réaliser la collecte des biodéchets; la capacité à se déployer dans d'autres villes et le défi logistique en termes de ressources humaines.

L'investissement est proposé sous forme d'actions - avec des frais d'entrée et de gestion de 0,9 et 5% et des frais de sortie de 10%, lorsque l'entreprise réalisera sa sortie. 300 000 euros ont déjà été sécurisés auprès d'un Family office.

[Pour découvrir Vépluche, c'est ici.](#)

Article écrit par Anne Taffin